



Bulletin d'information

Edité par
la Commune de Port-ValaisParaît au minimum
2x par annéeImpression
1850 exemplaires
Imprimerie Gessler SA
1950 Sion

CONVOCAATION

L'Assemblée Primaire de Port-Valais est convoquée pour le
mardi 1^{er} décembre 2015 à 20h00
à la salle des spectacles au Bouveret

Ordre du jour:

1. Lecture du protocole
2. Lecture et adoption du budget 2016
3. Droit de superficie Swiss Vapeur Parc / Octroi d'une prolongation de dix ans et d'une augmentation de la surface (env. 4'000 m²)
4. Divers

Selon les dispositions légales, le budget de l'exercice 2016 est soumis à l'enquête publique jusqu'au jour de l'Assemblée Primaire. Il est déposé au Greffe communal où chaque citoyen a la possibilité de le consulter ou d'en obtenir un exemplaire. Le budget peut aussi être téléchargé sur le site Internet www.port-valais.ch.

Administration communale
de Port-Valais

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET 2016

	Fonctionnement		Investissements	
	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
Administration générale	1'205'160.00	92'800.00	220'000.00	--
Sécurité publique	1'143'170.00	325'001.00	--	--
Enseignement et formation	3'054'490.00	81'600.00	483'000.00	--
Culture, loisirs et culte	1'715'685.00	251'090.00	123'000.00	--
Santé	101'000.00	--	--	--
Prévoyance sociale	2'281'280.00	519'610.00	17'600.00	--
Trafic	3'131'520.00	1'573'800.00	1'329'000.00	--
Protection et aménagement de l'environnement	2'235'130.00	1'815'880.00	1'141'000.00	--
Economie publique	1'165'540.00	1'431'210.00	260'000.00	--
Finances et impôts	870'981.00	10'868'700.00	--	--
Sous-total	16'903'956.00	16'959'691.00	3'573'600.00	0.00
Excédent de recette du compte de fonction- nement après déduction de Fr. 2'311'000.00 d'amortissements ordinaires et Fr. 1'290'000.00 d'amortissements complémentaires	55'735.00			
Investissements nets			3'573'600.00	
Total	16'959'691.00	16'959'691.00	3'573'600.00	3'573'600.00

BUDGET 2016

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de soumettre à votre examen et approbation le budget pour l'année 2016.

Ce dernier a été approuvé par le Conseil communal, lors de sa séance du 20 octobre 2015, et présenté à la Commission des Finances en date du 29 octobre 2015.

1) Considérations générales

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes, le report de charges du canton sur les communes se fait notamment ressentir et oblige la Municipalité à être rigoureuse dans la gestion des charges qui sont maîtrisables, soit les biens et services.

2) Budget de l'exercice 2016

Ci-dessous, un comparatif des résultats prévus pour 2016, en comparaison du budget 2015 et des comptes 2014.

Résultat

Aperçu du compte administratif		Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'330'349.70	3'648'610.00	3'656'735.00
Amortissements ordinaires	- fr.	1'976'020.40	2'984'000.00	2'311'000.00
Amortissements complémentaires	- fr.	20'613.55	-	1'290'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	-	-
Excédent de revenus	= fr.	333'715.75	664'610.00	55'735.00

L'excédent de revenus se monte à Fr. 55'735.00, en diminution par rapport au budget, respectivement comptes sous analyse.

Autofinancement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	13'464'926.09	12'261'525.00	13'302'956.00
Revenus financiers	+ fr.	15'795'275.79	15'910'135.00	16'959'691.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	2'330'349.70	3'648'610.00	3'656'735.00

L'autofinancement se monte à Fr. 3'656'735.00. Stable par rapport au budget, en augmentation par rapport aux comptes sous analyse.

Investissements

Aperçu du compte administratif		Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Compte des investissements				
Dépenses	+ fr.	2'120'488.12	4'247'000.00	3'573'600.00
Recettes	- fr.	97'675.05	340'000.00	-
Investissements nets	= fr.	2'022'813.07	3'907'000.00	3'573'600.00
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

Les investissements nets se montent à Fr. 3'573'600.00, en diminution par rapport au budget, mais en augmentation par rapport aux comptes sous analyse.

Les principaux investissements consentis sur 2016 sont :

Réseau d'eau des Evouettes

Le processus de remise à niveau du réseau d'eau potable des Evouettes va passer par la mise en place d'une unité d'ultrafiltration. L'intégration de cette installation, assurant la qualité de distribution d'eau potable, nécessitera un investissement financier conséquent, étant donné que des travaux d'adaptation du réservoir devront être réalisés.

Assainissement du chauffage du bâtiment du Léman

La loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE) stipule que l'être humain et son environnement doivent être protégés contre les atteintes nuisibles et en particulier contre la pollution atmosphérique. Son ordonnance d'application du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair) fixe dans ce but des valeurs limites d'émissions des polluants atmosphériques. Elle décrit également les exigences techniques régissant la construction d'installations de chauffage (brûleur/chaudière) et définit les exigences pour la protection de l'air lors de leur fonctionnement.

A ce jour, notre chauffage **NE CORRESPOND PLUS** aux normes de l'OPair.

Pour mémoire, notre chauffage a été installé il y a 29 ans en 1986 et alimente :

1. L'école du Léman
2. La salle de gym et les vestiaires
3. La salle des lotos et la salle des spectacles
4. Les abris publics et abris PC

Sa cheminée installée la même année se compose d'une trainasse de 7 mètres et compte 2 coudes pour traverser 2 classes et sortir sur le toit. **ELLE EST INCOMPATIBLE AVEC UN CHAUFFAGE A GAZ.**

Notre projet de chauffage à gaz envisage de créer **un nouveau local technique** à la hauteur de l'abri bus et d'y intégrer un **WC handicapé et WC public**. Une partie de l'eau sanitaire sera chauffée par des panneaux solaires et la gestion de ce nouveau chauffage se fera par **Télégestion**.

Aménagement Bellossy

Après la réalisation de l'ouvrage de franchissement du Tové en 2014, de la route de déviation pour la Zone Industrielle au printemps et du giratoire à la rentrée 2015, les travaux du nouveau parking ont débuté en novembre, selon les investissements complémentaires décidés en juin dernier.

La Municipalité souhaite terminer l'aménagement des places de parking pour l'été 2016. Les travaux continueront par conséquent durant tout l'hiver pour finir au printemps.

C'est pourquoi, nous vous proposons d'attribuer un budget de Fr. 1'300'000.00 pour la réalisation de 400 places de stationnement, l'éclairage public, les cheminements piétonniers et l'équipement de la zone de manifestations.

Une fois cette phase terminée, le nouvel aménagement de la zone Bellossy sera pratiquement fini. Il restera seulement à réaliser la construction des toilettes publiques, du local pour les services communaux et de l'abribus pour la navette, normalement à l'automne 2016.

Financement

Aperçu du compte administratif		Comptes 2014	Budget 2015	Budget 2016
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	2'330'349.70	3'648'610.00	3'656'735.00
Investissements nets	- fr.	2'022'813.07	3'907'000.00	3'573'600.00
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	-	258'390.00	-
Excédent de financement	= fr.	307'536.63	-	83'135.00

L'excédent de financement atteint Fr. 83'135.00. Les investissements seront financés principalement par la marge d'autofinancement, par la trésorerie, ainsi que par le prélèvement aux réserves. Les réserves ont été constituées lors de précédents exercices.

Au vu de l'avancement des projets, nous pourrions vous présenter des investissements complémentaires à l'Assemblée Primaire de juin prochain.

3) Principaux écarts par rapport au dernier compte annuel (2014)

- **Police Intercommunale du Haut-Lac (PIHL)** : + Fr. 19'265.00.
- **CSI** : + Fr. 49'228.00.
- **CO régional** : + Fr. 72'133.00.
- **Prévoyance sociale** : + Fr. 337'563.00.
- **Le montant du déficit d'eau potable** Fr. 55'780.00 **et des eaux usées** Fr. 336'700.00 se monte au total à Fr. 392'480.00.
- **Traitement des déchets**: les efforts consentis par les citoyens avec l'augmentation des taxes, ainsi que la diminution des charges portent leurs fruits. La baisse représente Fr. 71'399.00 pour ce secteur.
- **Impôts personnes physiques**: + Fr. 687'720.00. Une augmentation constante des impôts sur les personnes physiques est constatée.
- **Impôts personnes morales**: - Fr. 337'530.00. Cette diminution de recettes était prévisible du fait que les comptes 2014 bénéficiaient de recettes extraordinaires.
- **Intérêts de la dette**: - Fr. 28'000.00, ce malgré l'emprunt complémentaire de Fr. 1'000'000.00 pour l'achat de la gare.

4) Considérations finales

Le résultat du budget 2016 démontre une politique prudente suivie par la Municipalité et une gestion appropriée des deniers publics.

Le Conseil communal s'engage activement pour l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire communal et s'efforce de garantir un niveau de vie élevé à ses concitoyens. A moyen terme, la Municipalité devra faire face à de gros investissements (réseau d'eau des Evouettes...), c'est pourquoi une gestion rigoureuse doit continuer d'être menée.

Le Conseil municipal vous propose d'accepter le budget soumis, présentant un excédent de revenus de Fr. 55'735.00.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2016

INVESTISSEMENTS	Dépenses		Recettes	
ADMINISTRATION GENERALE				
Achat de terrains	CHF	100'000.00		---
Vente de terrains		---	CHF	600'000.00
PATRIMOINE FINANCIER - HORS INVESTISSEMENTS	CHF	100'000.00	CHF	600'000.00
<hr/>				
ADMINISTRATION GENERALE				
Rénovation gare	CHF	200'000.00		---
Programme de gestion des constructions	CHF	20'000.00		---
	CHF	220'000.00		---
<hr/>				
ENSEIGNEMENT ET FORMATION				
Assainissement chauffage	CHF	330'000.00		---
Local pour chaufferie - WC publics	CHF	153'000.00		---
	CHF	483'000.00		---
<hr/>				
CULTURE, LOISIRS ET CULTE				
Barrière - Salle des spectacles	CHF	23'000.00		---
Equipement sono	CHF	60'000.00		---
Décoration espace public (Utilisation de CHF 40'000.00 de réserves voir fonctionnement)	CHF	40'000.00		---
	CHF	123'000.00		---
<hr/>				
PREVOYANCE SOCIALE				
Institutions handicapés - Budget cantonal	CHF	17'600.00		---
	CHF	17'600.00		---
<hr/>				
TRAFIC				
Construction de routes - Budget cantonal	CHF	29'000.00		---
Aménagement Bellossy (Utilisation de CHF 1'150'000.00 de réserves voir fonctionnement)	CHF	1'300'000.00		---
	CHF	1'329'000.00		---
<hr/>				
PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT				
Projet Rhône 3	CHF	76'000.00		---
Réseau d'eau des Evouettes (Utilisation de CHF 100'000.00 de réserves voir fonctionnement)	CHF	1'000'000.00		---
Pont roulant Step	CHF	15'000.00		---
Aménagement d'un eco-point	CHF	50'000.00		---
	CHF	1'141'000.00		---
<hr/>				
ECONOMIE PUBLIQUE - Port				
Renforcement digue Quai Bussien	CHF	70'000.00		---
Chaînes d'amarrage	CHF	40'000.00		---
Electricité port	CHF	150'000.00		---
	CHF	260'000.00		---
<hr/>				
SOUS-TOTAL	CHF	3'573'600.00		---
<hr/>				
Investissements nets		---	CHF	3'573'600.00
TOTAL	CHF	3'573'600.00	CHF	3'573'600.00

Plan Quadriennal 2016 – 2019

Inventaire des investissements et des recettes estimées

Objets	Recettes	Dépenses
Excédent de recettes du compte de fonctionnement (4 x Frs. 2'500'000.00)	Frs. 10'000'000.00	
Vente de terrains	Frs. 500'000.00	
Trésorerie	Frs. 500'000.00	
Engagement bancaire / LIM	Frs. 2'500'000.00	
Prélèvement aux réserves :		
- Circulation et parcage	Frs. 1'150'000.00	
- Eau	Frs. 100'000.00	
- Place de jeux	Frs. 40'000.00	
Prêt bancaire	Frs. 1'000'000.00	
Droit d'inscription / Nouveau Port	Frs. 500'000.00	
Villa Nauplia /Transformation et réfection		Frs. 250'000.00
Rénovation des salles communales, yc Anfibia		Frs. 300'000.00
Aménagement du parc Bellossy		Frs. 1'300'000.00
Aménagement du bord du lac / Etude		Frs. 100'000.00
Aménagement de la Place de la gare		Frs. 500'000.00
Bâtiment scolaire du Bouveret		Frs. 566'000.00
Bâtiment scolaire des Evouettes		Frs. 340'000.00
Participation «Institutions handicapés» (4 x Frs. 18'000.00)		Frs. 72'000.00
Eclairage public, y compris les nouveaux éclairages		Frs. 150'000.00
Passerelle route Cantonale		Frs. 620'000.00
PGEE (plan général d'évacuation des eaux) (4 x Frs. 375'000.00)		Frs. 1'500'000.00
Eau des Evouettes		Frs. 1'800'000.00
Station de relevage + contrôle STEP		Frs. 15'000.00
Déchetterie - aménagement Eco-point		Frs. 50'000.00
Participation «Routes Cantonales» (4 x Frs. 30'000.00)		Frs. 120'000.00
Parking «Route des Iles»		Frs. 500'000.00
Sécurisation des cours d'eau	Frs. 840'000.00	Frs. 1'300'000.00
Projet «Rhône 3»		Frs. 76'000.00
Port / Aménagements divers		Frs. 50'000.00
Port / Renforcement de la digue (4 x Frs. 60'000.00)		Frs. 240'000.00
Port - Agrandissement		Frs. 5'000'000.00
Achat de terrains, selon les opportunités		Frs. 500'000.00
Divers et imprévus		Frs. 695'000.00
Achat de la gare		Frs. 950'000.00
Rénovation façades gare		Frs. 200'000.00
Réfection des routes communales		Frs. 400'000.00
Sous-totaux	Frs. 17'130'000.00	Frs. 17'594'000.00
Manco	Frs. 464'000.00	Frs. ---
Totaux	Frs. 17'594'000.00	Frs. 17'594'000.00

Swiss Vapeur Parc

Pour améliorer le site et le confort des visiteurs, une délégation du Swiss Vapeur Parc a rencontré le Conseil Communal et présenté son projet d'agrandissement pour les prochaines années. Ce projet est prévu sur une surface d'env. 4'000 m².

Le Conseil communal a accueilli favorablement cette demande et vous propose d'octroyer un droit de superficie distinct et permanent supplémentaire pour cette surface.

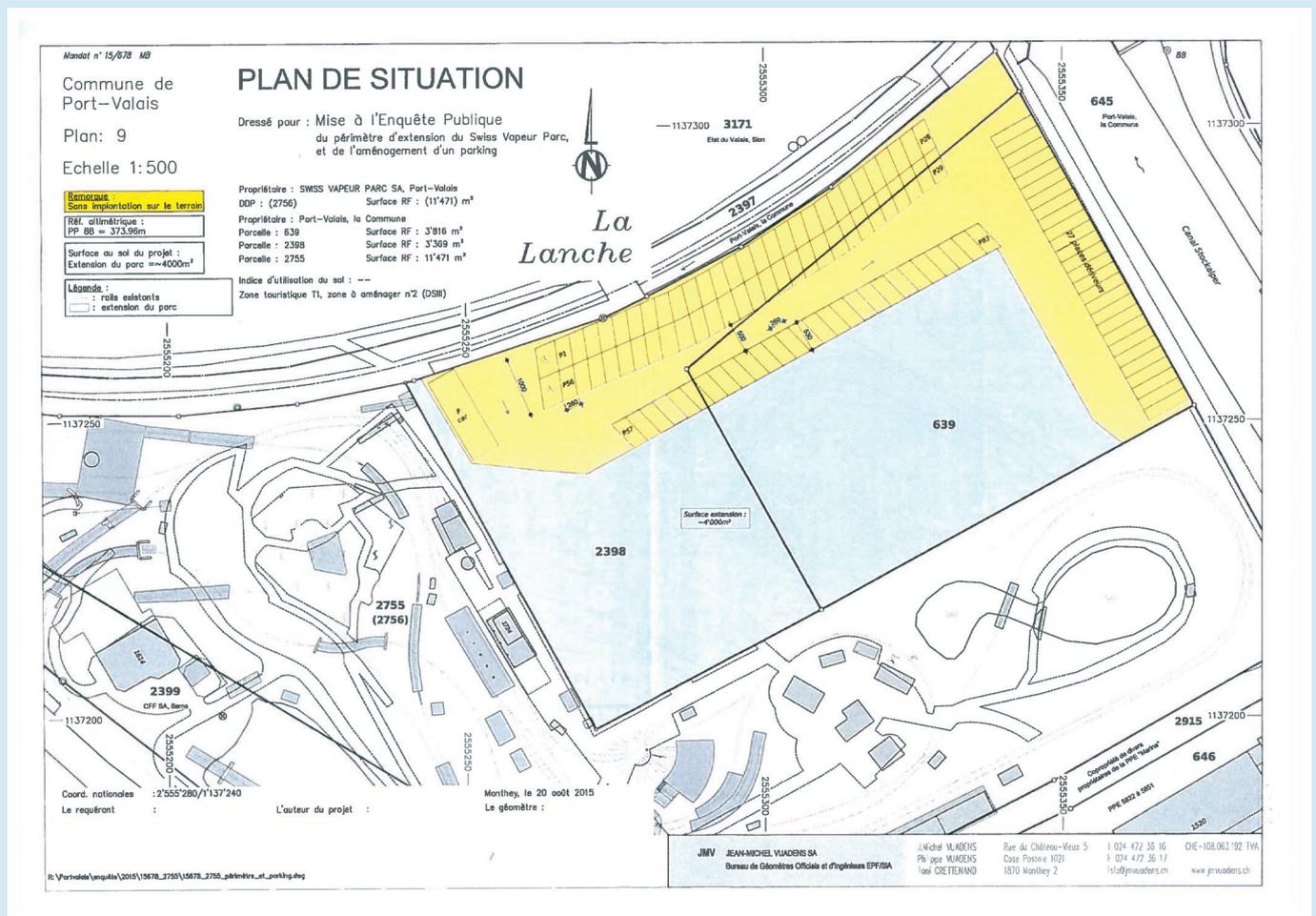
Ces 4'000 m² seront rajoutés à la surface actuelle, ce qui portera ce droit sur une surface totale d'env. 15'500 m² et valable jusqu'au 31 décembre 2042.

Les conditions financières ont été discutées et la location passera de Fr. 35'000.00 à Fr. 65'000.00 par année. D'autre part, une contribution de Fr. -.50 par billet sera perçue dès 100'000 entrées payantes.

La Commune recevra également 5 actions supplémentaires, ce qui portera son avoir à 10 actions et aura une place au sein du Conseil d'Administration.

De plus, la gratuité d'entrée aux habitants de la Commune de Port-Valais est reconduite, sauf, bien entendu, pendant le Festival de la Vapeur annuel.

Le Conseil Communal, à l'unanimité, vous propose d'accepter cette proposition, afin de garantir la pérennité de ce parc qui est une belle vitrine touristique de notre Commune.



Commission des Travaux publics & Services Industriels

L'année 2015 a été passablement mouvementée pour le Service des Travaux publics, notamment en ce qui concerne les interventions sur le Tové et sur le réseau d'eau potable des Evouettes, suite aux intempéries du mois de mai et du mois d'août.

Malgré le nombre d'imprévus qui ont dû être traités tout au long de cette année, les projets planifiés dans les budgets d'investissement ont été menés à terme ou le seront d'ici quelques semaines. Il s'agit principalement de la route des Belles Truches, la première étape de l'éclairage du port ou encore l'éclairage des chemins piétonniers.

Les investissements consentis en 2016 au niveau du Service des Travaux publics et Services industriels seront conséquents mais hautement prioritaires. De ce fait, les ressources financières seront allouées uniquement à 3 domaines, soit :

- Le réseau d'eau potable des Evouettes
- La deuxième étape de l'éclairage du port
- La remise en état du pont du décanteur de la STEP

Réseau d'eau des Evouettes

La volonté affichée depuis le début de cette législature par le Service des Travaux publics et Services industriels pour remettre à niveau le réseau d'eau potable des Evouettes est aujourd'hui confortée un peu plus par les différents événements météorologiques rencontrés cette année. L'engagement de spécialistes du domaine, associé aux équipements de mesure mis en place par la Commune, a permis d'identifier clairement les faiblesses de cette infrastructure et surtout d'y apporter des solutions durables.

Considérant la nature du terrain, les débits disponibles des sources et l'état des installations d'adduction, un projet global a été développé pour assurer à terme un système de distribution d'eau de qualité, tant sur les plans sanitaires, quantitatifs que financiers (autofinancement).

Aujourd'hui, nous nous dirigeons irrémédiablement vers la mise en place d'une installation d'ultrafiltration. Pour cela, des travaux d'aménagement du réservoir existant devront être entrepris pour intégrer au mieux cette technologie. Soucieux de vouloir assurer au plus vite une qualité d'eau distribuée sans devoir passer par la mise en place d'installations provisoires, ces différentes phases devront être entreprises dès 2016.

Durant le premier trimestre, le projet du réseau d'eau des Evouettes sera présenté à la population au travers d'une Assemblée Primaire extraordinaire. Celle-ci aura également comme objectif d'en approuver son nouveau règlement.

Apprenti(-e) agent d'exploitation

La Commune de Port-Valais est une entreprise formatrice. Chaque année, le Service des Travaux publics met en postulation un poste d'apprenti « agent d'exploitation », métier pluridisciplinaire qui allie autant les compétences d'entretien de bâtiments (chauffage, réparations diverses ...) que celles du terrain (espace vert, maçonnerie ...).

Nos apprentis réalisent au quotidien des tâches conséquentes, avec un engagement et une qualité de travail remarquables. Nous sommes fiers de pouvoir féliciter notre apprenti Filipe Dias Marques qui a obtenu son CFC en 2015 et qui s'est vu décerner le prix du mérite de la Commune de Monthey pour ses résultats.

Déblaiement des neiges

Nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges, au stationnement des véhicules et à l'élagage.

Déblaiement des neiges

- Nous rappelons aux entreprises que la chaussée et ses abords doivent être libres de toutes machines, engins, matériaux, déblais et autres. Les entrepreneurs veilleront à ce que leur chantier soit correctement signalé et qu'aucun objet ne perturbe les opérations de déblaiement. En outre, elles ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Nous attirons l'attention sur le fait que si un accident devait survenir à un engin de déneigement, nous nous verrions contraints de les rendre responsables de tous dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.
- Les riverains veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner l'action des engins de déneigement. Nous attirons l'attention des propriétaires bordiers sur les dispositions de la loi sur les routes de 1965, art. 166 et suivants, relatifs aux distances des murs et clôtures, des haies, etc. Les murs et clôtures qui ne respecteraient pas les articles précités et qui seraient endommagés lors du déblaiement des neiges ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité pour réparation. En temps de neige, les propriétaires ou locataires d'immeubles bâtis en bordure de route sont tenus de dégager les trottoirs et les accès à leur propriété (immeubles, garages, etc.) même si la neige a été accumulée par les engins de déblaiement de collectivité publique. Il est interdit de jeter la neige sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement.

La police effectuera des contrôles et les contrevenants seront amendés. Le déblaiement des neiges se fait en principe tôt le matin.

Chutes de glaçons et corniches de neige

L'Administration communale attire l'attention des propriétaires de fonds situés en limite de voies publiques (chemins, routes, places, etc.) sur la chute des glaçons et les corniches de neige qui pourraient causer des dégâts aux personnes et aux choses.

Stationnement des véhicules

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules devant l'accès des bâtiments, sur des terrains d'autrui, sur les routes et leurs annexes, qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges ».

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Elagage, plantation d'arbres et haies vives

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire à une hauteur de 4,50 m. au-dessus de la chaussée et de 3 m. au-dessus du trottoir;
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1,20 m. du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm le long des autres voies publiques. Les branches ne s'élèveront pas à plus de 1,80 m. si la distance qui sépare la haie du bord de la chaussée est d'au moins 2 m. et à plus de 1 m. si cette distance est inférieure à 2 m., ces hauteurs étant mesurées depuis le niveau de la chaussée.
- en cas de négligence, l'Administration communale fera exécuter les travaux d'élagage nécessaires sans avertissement préalable et les facturera aux propriétaires.

Incivilités

Après avoir vu une photo d'une poubelle publique du Bouveret sur internet, nul doute que l'incivilité est présente sur notre territoire communal. Et pourtant, un petit geste de civisme est tellement facile.

Baisser le son de la musique pour ne pas gêner les voisins, ouvrir le couvercle d'une poubelle pour jeter un sac de déchets, écraser sa cigarette dans un cendrier, ramasser les crottes de son chien, etc. Le civisme relève parfois d'une action toute simple, presque évidente.

Mais si ces petits réflexes du quotidien sont naturels pour certains, voire la majorité, ce n'est pas le cas pour tout le monde. Et toutes les transgressions aux règles élémentaires de civilité, aussi minimes soient-elles, font peu à peu le lit d'un incivisme pernicieux qui pollue notre qualité de vie et coûtent cher à la collectivité, donc à nous tous contribuables.

Un règlement existe et c'est le rôle de la Police Intercommunale de le faire respecter. Ce qui veut dire que des amendes seront distribuées aux contrevenants, mais ce n'est pas la solution idéale.

Pour faire avancer la lutte contre l'incivisme, chaque geste, aussi petit soit-il, compte. Il faut avoir envie de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie. C'est rendre nos quartiers encore plus propres, plus accueillants, plus agréables à vivre.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières, dit le proverbe. Même si la route est longue, il suffit parfois d'une petite dose de bonne volonté pour faire la différence.

D'avance merci de votre contribution pour améliorer l'image de notre Commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Départ

- Neurohr Fiona : Crèche et UAPE

Arrivées

- Bastian Joana : Stagiaire Crèche et UAPE
- Probst Danielle : Patrouilleuse scolaire
- Qublier Romina : Auxiliaire Crèche et UAPE
- Woeffray Natacha : Patrouilleuse scolaire

Le Conseil communal, lors de sa séance du 1^{er} juin 2015, a désigné :

- **M. Loïc Bussien,**
Secrétaire communal adjoint.

Nous tenons à le féliciter chaleureusement pour cette promotion.

La Pensée du mois

Les commerçants de la place, toutes branches confondues, ont besoin de vous et font un maximum pour vous satisfaire.

Sans vous, pas de commerces locaux; sans eux, pas de services de proximité.

Pensez-y et agissons pour le bien de nous tous !

Passeport Senior

Proposée par la Commune de Port-Valais à travers sa Commission des Affaires sociales, cette activité est ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans. L'idée est simple : neufs activités entre septembre 2015 et juin 2016, le tout mélangeant culture, sport et loisirs !

Pour la deuxième édition, un programme riche et varié vous est proposé. Les places pour ces sorties étant limitées, n'hésitez donc pas à vous inscrire suffisamment tôt !

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions ou demandes d'informations.

Les sorties 2015/16

lundi 14 décembre 2015

Marché de Noël d'Aoste

vendredi 19 février 2016

Conférence de M. Roland Clerc : La quête de l'original

jeudi 10 mars 2016

Décorations de Pâques au Bouveret

mardi 12 avril 2016

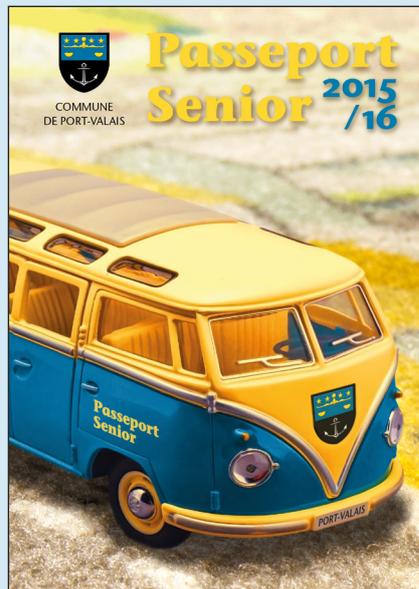
Visite du Palais des Nations à Genève

mardi 10 mai 2016

Château de Prangins : Musée National Suisse

jeudi 16 juin 2016

Visite guidée de Sion et du Parlement cantonal



Inscriptions auprès de :

Kevin Woeffray

079 832 43 61

kevin.woeffray@gmail.com

Rolande Loretan

076 336 39 14

Pour plus d'informations, le fascicule détaillé est disponible auprès de l'Administration communale !

Après-midi récréatifs

Participez à nos après-midi récréatifs autour d'un jeu de cartes, d'un thé ou d'un café. Cette activité gratuite est ouverte à tous !

Ces rencontres ont lieu chaque premier mercredi du mois, dès 14h00, à l'UAPE (Unité d'Accueil pour Ecoliers), à la route Industrielle 1, au Bouveret.

Pour la saison 2015/16, ces rencontres auront lieu les mercredis :

2 décembre 2015

6 janvier 2016

3 février 2016

2 mars 2016

6 avril 2016

4 mai 2016

1^{er} juin 2016

L'invitation est ouverte à tous. Si vous avez besoin d'aide pour vous déplacer, nous pouvons venir vous chercher. Informations auprès de :

- Mme Rolande Loretan : 076 336 39 14
- M. Kevin Woeffray : 079 832 43 61

JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOTRE NONAGENAIRE !



En cette année 2015, la Commune de Port-Valais a eu le plaisir de fêter un nonagénaire.

Il s'agit de :

Monsieur Ephrem Borgeaud, né le 18 mai 1925

Nous profitons de ce message pour le féliciter et lui souhaiter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur.



Fermetures officielles de la crèche

Immaculée Conception	Mardi 8 décembre 2015
Noël	Du vendredi 18 décembre 2015 au soir au lundi 4 janvier 2016 au matin
Pâques	Du jeudi 24 mars 2016 au soir au mardi 29 mars 2016 au matin
Ascension	Du mercredi 4 mai 2016 à midi au lundi 9 mai 2016 au matin
Pentecôte	Lundi 16 mai 2016
Fête-Dieu	Jeudi 26 mai 2016
Vacances d'été	Du vendredi 15 juillet 2016 au soir au mardi 16 août 2016 au matin

Horaire :

lundi : de 16h à 19h (changement!)

mercredi et jeudi : de 15h à 18h

vendredi : de 9h à 11h

Mail : biblio.bouveret@romandie.com

Téléphone : 024 481 28 20

Albums coups de

Coup de cœur Adultes



Le secret de la manufacture de chaussettes, Annie Barrows (Nil)

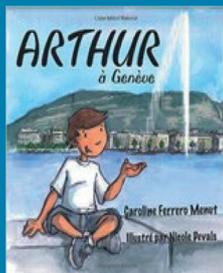
On est en 1938 : une jeune fille de famille fortunée refuse le riche parti que son père a choisi pour elle ; c'est la première fois qu'elle se voit contrainte de travailler. Elle devra écrire un livre de commande sur la petite ville de Macedonia. Elle va être logée dans une famille d'excentriques désargentés et va vivre un été exceptionnel et chargé d'émotions fortes.

Nous nous laissons volontiers entraîner de soupçons en révélations et nous ne quitterons qu'à grand regret cette petite communauté que la jeune Layla nous révèle.

Et aussi quelques livres nouvellement acquis :

Le fils de John Nesbo / Sable mouvant, fragments de ma vie de Henning Mankell / L'alphabet des anges de Xochitl Borel / AmStramGram de M.J Arlidge / Les Radieux de Marie Perny / Toute la lumière que nous pouvons voir de Anthony Doerr

Coup de cœur Enfants



Arthur à Genève, Caroline Ferrero Menut et Nicole Devals

(Grâce Note Publications)

Une chasse au trésor conduit Arthur à découvrir Genève. Une façon ludique de parcourir une ville et de prendre plaisir à la visite. Textes et illustrations donneront peut-être envie aux enfants d'y aller et aux parents de voir cette ville avec les yeux de leur enfant.

Dans ce répertoire, les enquêtes de Maelys permettent de donner du piment à de prochaines balades. A découvrir à notre bibliothèque.

Et aussi: Clic, Clic, danger / Le mystère de la grande dune / La mauvaise humeur / Pile poil pour 2 / Ce livre a mangé mon chien ! / Les copains de la colline

Coup de cœur Ados



Nos faces cachées, Amy Harmon, (Robert Laffont)

Ambrose est un beau jeune homme mais pas seulement, Fern est une fille ordinaire mais pas seulement, Bailey est en fauteuil roulant mais pas seulement. Les événements du 11 septembre et leurs répercussions bousculent ces vies tracées.

Un roman d'amitié et d'amour, de beauté et de laideur, d'héroïsme et de handicap, de deuil mais surtout de vie.

Et aussi: Mamie Gangster de David Walliams / L'homme qui dessine de Benoît Séverac / La liste de Siobhan Vivian



Soutien à la jeunesse Chablaisienne

Présence à la Cimenterie

(maison des jeunes de Vouvry)

Tous les mardis de 16h à 18h

Et à la sortie du CO entre 15h40 et 16h

Prestations

Que fait le travailleur social hors murs (TSHM) ?

Il va à la rencontre,
Il écoute,
Il soutient,
Il conseille,
Il accompagne ...

**... tous les jeunes de 12 à 25 ans
qui en font la demande.**

Thématiques

De quels sujets ou problèmes parler avec lui ?

Tous les sujets dont tu souhaites parler ou qui te préoccupent :

- famille et amis
- emploi et formation
- santé
- administratif
- addiction, etc.

Contact

Julien Félix est accessible dans la rue, par téléphone ou par e-mail ! N'hésite pas à le contacter !



Julien Félix
079 960 90 06
julien.felix@chablais.ch

Confidentiel

Anonyme

Sans engagement

Gratuit!



Le village des Evouettes bientôt raccordé au réseau ultra haut débit de Swisscom

Swisscom installe l'internet à ultra haut débit aux Evouettes. Les habitants de ce village auront ainsi accès au réseau le plus moderne de Suisse. Dès décembre 2015, Swisscom lancera les travaux d'extension de la toute nouvelle technologie alliant le cuivre à la fibre optique «Fibre to the Street» (FTTS)

Des offres de streaming multiples, des vidéos en qualité HD et de nouveaux services sur le Cloud ; voilà quelques exemples expliquant pourquoi les clients privés et les entreprises ont toujours besoin de plus de données et d'une bande passante encore plus élevée. Swisscom étend donc en permanence son réseau haut débit. Dans le village des Evouettes avec la technologie «Fibre to the Street» (FTTS), des câbles fibre optique sont tirés jusqu'à 200 mètres des habitations. Pour le reste du parcours, jusque dans les appartements et dans les magasins, le câble de cuivre actuel est utilisé. Cette technologie permet un accès Internet ultrarapide, jusqu'à 100 Mbit/s et dans un ou deux ans, les taux de transfert pourront même atteindre les 500 Mbit/s. De cette manière, les données pourront à l'avenir être transportées à la vitesse de l'éclair via Internet, et les raccordements sont eux aussi mieux équipés pour pouvoir répondre aux futures exigences.

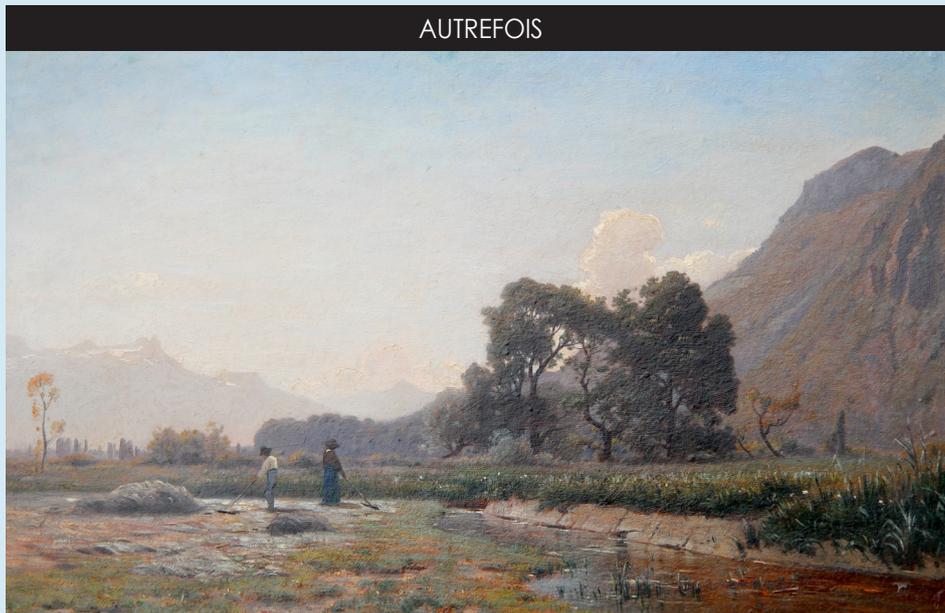
Toujours informés de l'évolution des travaux

Les travaux d'extension débuteront en décembre 2015 et se termineront à fin avril 2016. Ces travaux seront réalisés par la société Arnold SA partenaire de Swisscom SA pour la construction du réseau, sur mandat de l'entreprise générale. Dans un premier temps, les ouvertures sont creusées et refaites afin que les câbles à fibre optique puissent être introduits pour la future connexion au haut débit. Swisscom s'efforce de réduire les nuisances pour la population à un niveau aussi bas que possible et assurera à tout moment la sécurité des piétons sur les trottoirs.

Les premiers clients devraient pouvoir profiter de l'Internet ultrarapide probablement vers mai 2016

Zone Industrielle de Port-Valais

AUTREFOIS



Le secteur des Iles aux Gouillons par Auguste Veillon, né à Bex en 1834 et décédé à Genève en 1890. On distingue un bras de la Moselle et, à l'arrière-plan, la Colline de Port-Valais. Auguste Veillon est un peintre du Chablais qui appartient à l'Ecole genevoise. Un paysagiste de la Suisse mais aussi un orientaliste. Durant sa courte vie, il a développé une œuvre foisonnante aux multiples facettes.

Collection de la Commune de Port-Valais.

CE MÊME SECTEUR AUJOURD'HUI



Nous profitons de ce Bulletin d'Information pour vous souhaiter d'ores et déjà de très belles fêtes de fin d'année et que 2016 vous apporte joie, bonheur et santé.